

RAPPORT A LA COMMISSION SUPERIEURE DES SITES, PERSPECTIVES ET PAYSAGES

Séance du 26 juin 2025

Demande d'attribution
du label Grand Site de France « Dunes de Flandre »

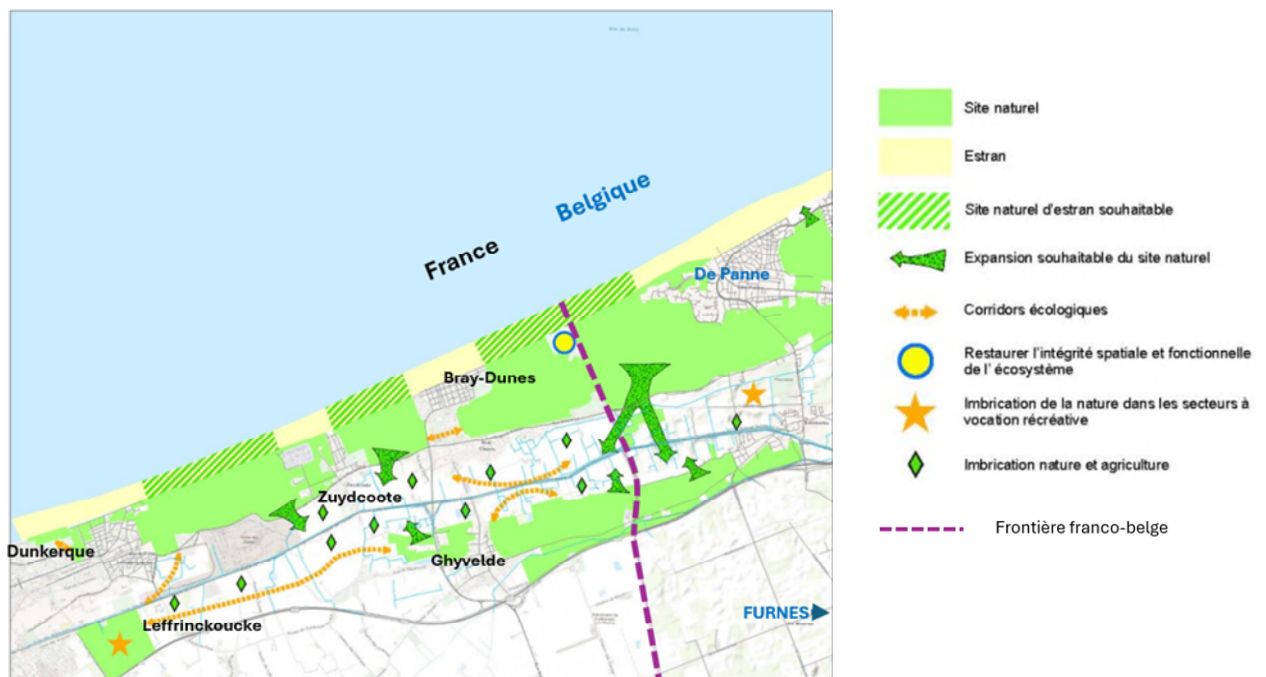
Rapport IGEDD n°016208-01

établi par
Philippe Schmit
Inspecteur général

juin 2025



Situation du Grand Site des Dunes de Flandre au niveau national et régional

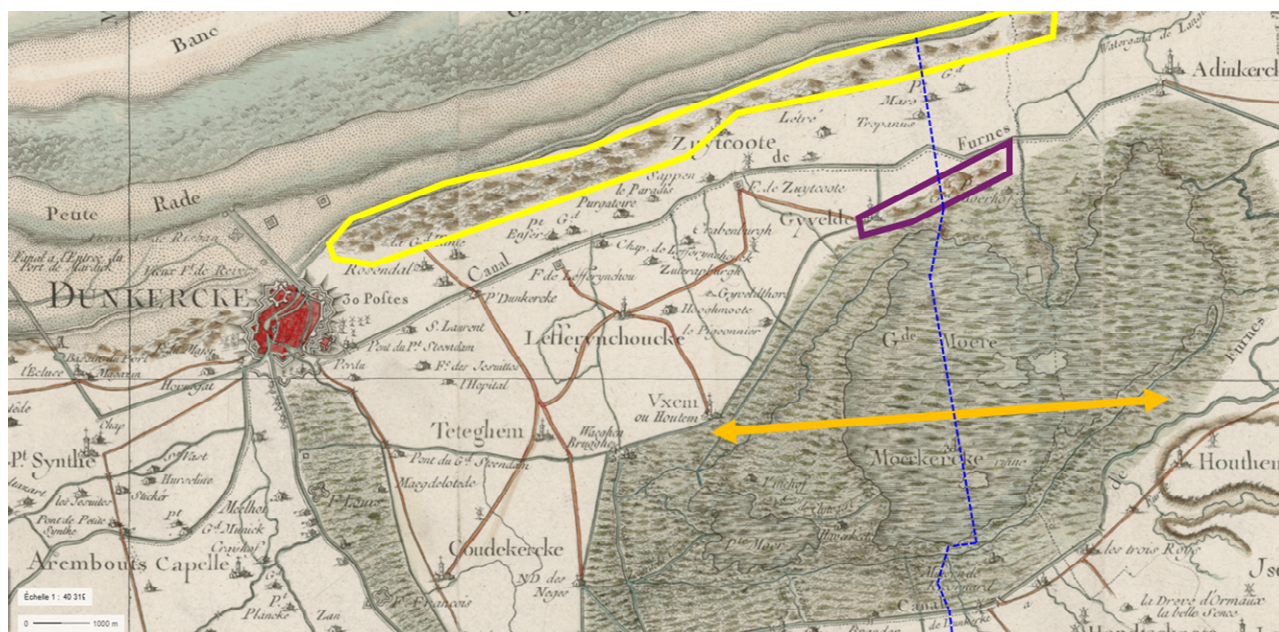


Masterplan Vlaamse Westkust-Dunes de Flandre établi dans le cadre du programme européen Life+Natuur (frontière franco-belge en violet) (source Masterplan p.230)

1. Un site classé en trois parties, deux sites inscrits

1.1 Les caractéristiques des sites classés et inscrits

Les Dunes de Flandre constituent un site de prévalence d'un milieu dunaire, de près de 12 km de long, débutant à Dunkerque, que viennent interrompre ponctuellement quelques quartiers d'habitation balnéaires (Zuydcoote et Bray-Dunes). Cet espace dunaire est une formation géomorphologique plutôt récente sur la frange littorale. Se développe à l'arrière-littoral un système de polders cultivés. Ces paysages particuliers ont attiré un tourisme balnéaire et hygiéniste associé à un développement urbain caractéristique. L'expansion urbaine sur le littoral est aujourd'hui arrêtée dans les documents d'urbanisme par les effets conjugués de la loi Littoral et des périmètres des sites classés. Les Dunes de Flandre sont riches d'une histoire militaire qui marque encore fortement son empreinte et de spécificités liées au mouvement des dunes, à l'action du vent, à l'évolution du trait de côte et au climat océanique de la partie la plus septentrionale de France. Cinq communes sont concernées par le Grand Site : Dunkerque, Leffrinckouke, Zuydcoote, Bray-Dunes et Ghyvelde.

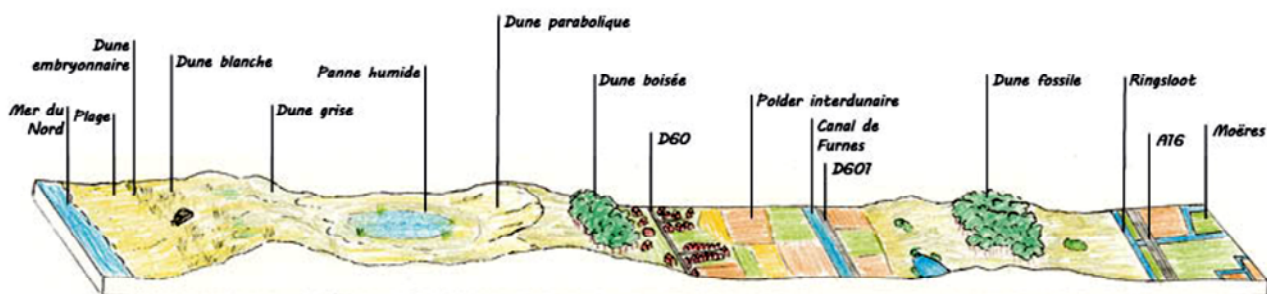


Carte de Cassini établie entre 1756 et 1815 présentant le secteur est, entre Dunkerque et la frontière avec la Belgique, marquée par un pointillé (en bleu). La carte présente une épaisseur de dunes particulière (entourée en jaune) entre le rivage et le canal de Furnes ; elle dévoile au sud le secteur asséché des « Moeres » (flèche orange) et laisse apparaître entre celui-ci et les dunes littorales le secteur de dunes fossiles (entouré en mauve). Détournement MIGSP d'après un cliché Géoportail.

Ce paysage se prolonge en Flandre belge qui a mis en place son propre dispositif de protection et de mise en valeur. Un Masterplan « Vlaamse Westkust – Dunes de Flandre » transfrontalier, financé par l'UE¹, a été élaboré en vue de la restauration de la nature dans les dunes littorales entre Dunkerque et Westende (Belgique) .

Le vaste cordon dunaire des Dunes de Flandre présente une caractéristique intéressante puisqu'il assure la séparation entre l'eau salée de la Mer du Nord et l'eau douce qui irrigue une vaste plaine agricole organisée autour du canal de Furnes et au-delà vers une lagune asséchée (plaine de Moere). Dans leur partie nord-est, une succession de dunes fossiles assure la séparation entre les deux espaces agricoles.

¹ https://www.natuurenbos.be/sites/default/files/2024-01/masterplan_flandre_fr_20200210def.pdf



Bloc diagramme du paysage (source dossier de candidature p.15).

Trois massifs dunaires se succèdent d'ouest en est (Dewulf, Marchand et Perroquet). Leur linéaire est de 7 km, leur profondeur varie entre 800 et 1500 mètres.

Leur usage a varié durant l'histoire. Une ordonnance royale de 1662 fait de cette partie littorale une section de chasse alors que le creusement du canal de Furnes et des réseaux (watergangs) qui l'accompagnent, consacre la vocation agricole de l'espace inter-dunaire.

Le paysage de dunes a été d'un grand intérêt pour l'Homme lorsqu'il s'est agi de protéger le pays. Les guerres² n'ont pas épargné ces espaces qui ont été le théâtre de nombreuses batailles avec les Pays-Bas espagnols au XVII^e siècle³, la Prusse en 1870, l'Allemagne en 1914-1918 et particulièrement lors de la guerre 1939-1945. L'un des épisodes les plus marquants en est l'opération Dynamo, où à compter du 26 mai 1940, près de 340 000 soldats alliés sont évacués vers l'Angleterre depuis les plages et le port de Dunkerque⁴.

Si les espaces dunaires sont aujourd'hui, pour partie, traversés par des touristes, ils ont également longtemps facilité la circulation entre la France et la Belgique, notamment pour de la contrebande⁵.

1.2. Les raisons du classement et des mesures de protection de ce vaste ensemble de 3 300 ha

Les prélèvements de sable pour des chantiers de construction et, conséquemment, la disparition de certaines dunes ont, dans le passé, conduit à une sensibilisation de l'opinion quant à la richesse du site et à l'intérêt de sa protection.

La première protection est intervenue, au titre de la loi de 1930, avec l'arrêté d'inscription du 25 février 1972 portant sur trois secteurs dunaires sur les communes de Bray-Dunes, Leffrinckoucke et Zuydcoote, totalisant 96,73 ha. En 1974, les menaces liées à l'extraction du sable poussent à classer la dune centrale (Dune Marchand de 113 ha) en réserve naturelle nationale. L'année suivante, c'est la Dune fossile⁶ de Ghyvelde qui bénéficiait d'une inscription sur 156,95 ha (arrêté du 11 septembre 1975). Le 31 août 1978, un décret vient conforter les protections de l'ensemble dunaire littoral en classant 925,21 ha sur les quatre communes précitées au titre du critère pittoresque.

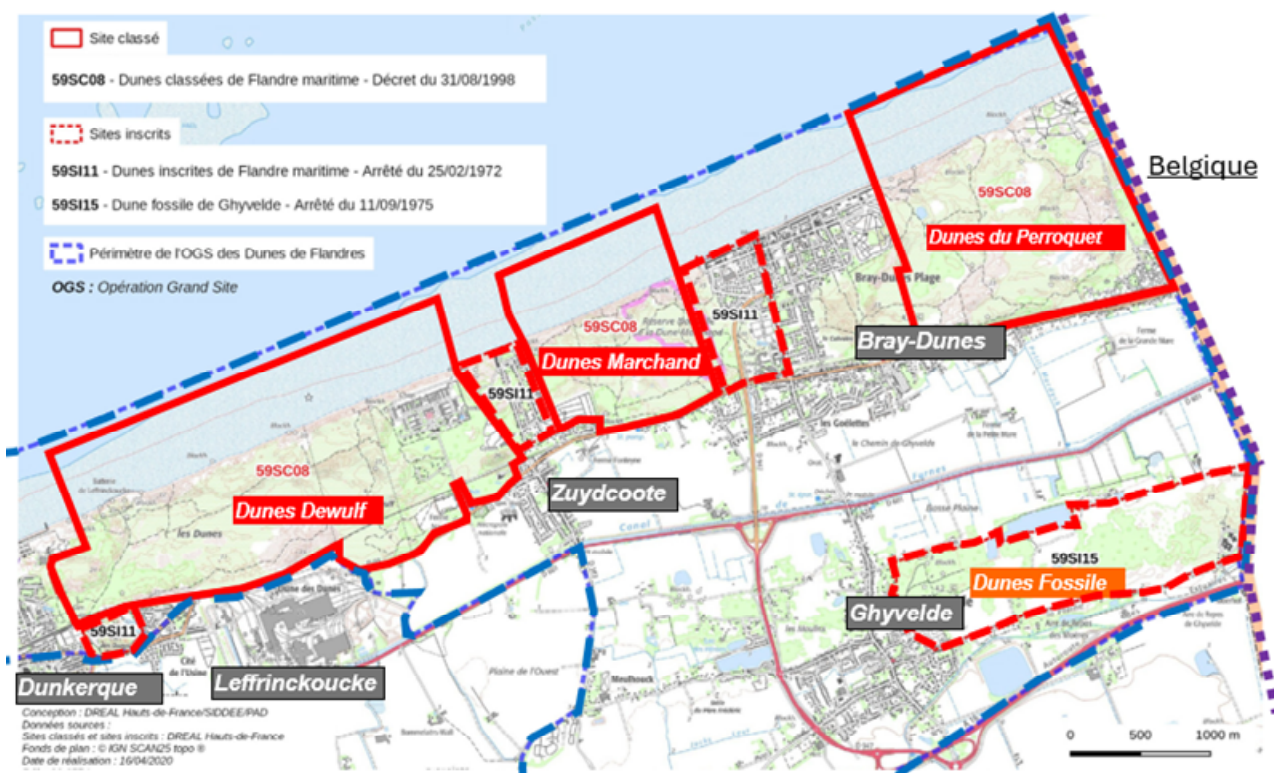
² La guerre franco-prussienne de 1870-1871 a notamment marqué les communes de Zuydcoote et de Leffrinckoucke avec la construction du Fort des Dunes (devenu Musée et espace culturel) et la batterie militaire surplombant l'estran.

³ Avec notamment la bataille des Dunes du 14 juin 1659 qui marque la fin de la guerre franco-espagnole débutée en 1635.

⁴ Cet épisode a notamment été retracé dans le film *Dunkerque* de Christopher Nolan paru en 2017.

⁵ Source dossier de candidature au label p.10.

⁶ Elle est appelée ainsi mais cette caractéristique fait l'objet d'un débat au sein de la communauté scientifique cf sur ce point « Sur l'âge et l'origine de la dune décalcifiée de Ghyvelde-Adinkerke » l'article de Guillaume Lemoine, *Annales de la société géologique du Nord* T18 (2^{ème} série) Novembre 2011.

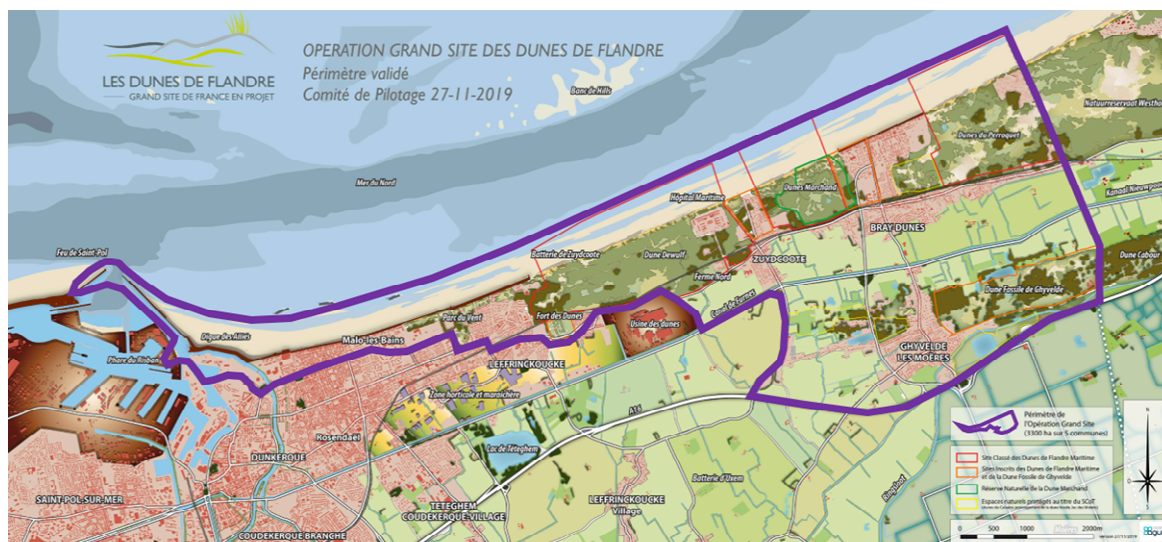


Sites classés et sites inscrits dans le périmètre de l'Opération Grand Site (source dossier de candidature p.23 et MIGSP Ph.S)

Une réflexion est actuellement engagée par la DREAL des Hauts-de-France en vue de l'extension du classement pour englober à terme la Dune fossile de Ghyselde.

Notons qu'il est rare d'avoir *ab initio* un site classé sur trois périmètres différents.

Côté belge, c'est par un décret du 15 septembre 1993 que les secteurs de dunes et les zones agricoles adjacentes ont été définitivement protégés⁷.



Périmètre de l'Opération Grand Site et type d'occupation du sol (source dossier de candidature)

⁷ L'agence Nature et bois en Flandre mentionne pour la partie belge une politique de protection des sites appelée auparavant « sites et monuments » désormais « paysage, héritage culturel ». Cette politique des sites de Flandres prévoit la mise en place d'un plan de gestion sur les paysages. Le site du Westoek a été protégé en 1935 au titre de cette politique.

1.3. L'histoire du Grand Site

La prise de conscience de la qualité particulière de ce littoral, très fréquenté, de ses ressources propres et des potentialités de valorisation, en profondeur, de ses différents patrimoines, a poussé les collectivités à lancer, en 2012, une réflexion puis une démarche d'Opération Grand Site (OGS).

Le portage de l'opération a été transféré du syndicat intercommunal des Dunes de Flandre à la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) le 18 juin 2015. L'opération a été engagée dès cette année⁸. Le 29 septembre 2022 votre commission a examiné l'OGS et son programme d'action 2019-2024. Elle précisait que la CUD pourrait déposer sa candidature au label Grand Site de France après avoir mené certaines actions en vue de l'amélioration de la protection des Dunes de Flandre. Cette OGS porte sur une surface de 3 300 ha dont 1 178 ha sont constitués de sites classés ou inscrits.

Le premier bilan examiné par votre commission confirmait l'intérêt de l'opération et notait l'amélioration des protections des dunes, le caractère remarquable et emblématique des paysages qu'offrent ces milieux, leur importante fréquentation annuelle⁹, le besoin de coordonner l'action des différentes collectivités et organismes intervenant au sein du périmètre retenu, leurs dimensions historique et transfrontalière et l'affirmation d'une stratégie de restauration.



Ce projet de Grand Site avait été préparé entre 2012 et 2018. Il avait, fait l'objet d'un travail de concertation entre les acteurs, de coproduction de certaines fiches actions. Sur 46 actions proposées, 22 relevaient de la seule CUD, 10 de partenaires. 14 actions étaient portées par des acteurs multiples. Parmi ceux-ci, figurent la région des Hauts-de-France, le département du Nord, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, le syndicat intercommunal des Dunes de Flandre et le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Flandre maritime et la région de la Flandre belge dans le cadre des programmes de l'Union Européenne.

La mise en œuvre du projet entre 2019 et 2024 nécessite d'en analyser le bilan. Nous l'examinerons dans la partie 2 de ce rapport.

Similitude des milieux des deux côtés de la frontière avec la Belgique (source Agence d'urbanisme de Dunkerque)

L'Opération Grand Site est riche d'un patrimoine historique

Le musée de l'opération Dynamo (Dunkerque) est à associer aux autres lieux de mémoire situés sur le versant est de la Communauté urbaine de Dunkerque jusqu'à la frontière belge. Ainsi, l'OGS comprend de nombreux lieux emblématiques : le Fort des Dunes, la Batterie de Leffrinckoucke, la Ferme nord de Zuydcoote, l'Hôpital Maritime, de nombreux blockhaus dunaires, de nombreuses épaves en mer dont certaines se découvrent sur l'estran (épave du Crested Eagle à Zuydcoote, etc.¹⁰), le feu de Saint-Pol à Dunkerque, les nécropoles. Ces lieux témoignent de l'importance des Dunes de Flandre dans l'histoire régionale et nationale.

1.4. Un paysage particulier à impact social élevé

Les Dunes de Flandre sont également remarquables pour le rôle qu'elles jouent depuis longtemps dans la vie des populations. Ce paysage constitue encore aujourd'hui un élément important de l'équilibre territorial au sein de la Communauté urbaine de Dunkerque créée en 1968 et comprenant environ 193 000 habitants. Sa partie ouest accueille, avec la centrale nucléaire de Gravelines et le port de Dunkerque, un secteur dédié à

⁸ Le premier comité de pilotage de l'OGS s'est tenu le 15 décembre 2015.

⁹ La fréquentation est estimée à 250 000 visiteurs dans une étude de 2013-2014. Ce chiffre est difficilement comparable avec celui des 540 000 visiteurs annuels dénombrés sur la période 2023-2024 dans la mesure où les systèmes de captage de flux installés en 2014 étaient très partiels.

¹⁰ Les campagnes de recherche d'épaves effectuées en 2023 ont été relancées au printemps 2025.

l'industrie et qui devrait, dans les prochaines années, se renforcer notamment avec l'arrivée de gigafactories¹¹ et de très grands datacenters. 20 000 emplois sont attendus dans ce cadre. Dans le passé, les développements successifs des secteurs portuaire et sidérurgique dans la partie ouest de la CUD¹² ont eu des impacts forts sur le territoire. Trois communes¹³ de la CUD ont perdu, dans ce cadre, leur accès à la mer.

La partie à dominante naturelle et résidentielle que constitue le secteur est de la communauté urbaine a bénéficié de longue date d'une fréquentation touristique importante comprenant une part significative de population locale. Le site est connu pour accueillir un tourisme populaire. Cette vocation est encore présente aujourd'hui. Les plages de sables auxquelles on accède par des interruptions dans les espaces dunaires sont des atouts pour le tourisme local, en augmentation ces dernières années¹⁴. Ces espaces dunaires justifient une attention renforcée compte tenu de la fragilité des milieux. En effet, ils accueillent plusieurs habitats et espèces d'intérêt communautaires, ainsi que des espèces protégées au niveau national¹⁵.

Les enjeux écologiques communs à l'ensemble de l'espace dunaire franco-belge ont conduit les gestionnaires des deux espaces dunaires à coopérer dans le cadre du programme Life+Natuur « Flandre ». Ils incluent notamment les sites Natura 2000 classés soit au titre des directives Habitat et Oiseaux. Le périmètre de ce projet couvre 6538 ha. D'autres actions transfrontalières sont menées dans le cadre du projet Interreg « Vers une écodestination transfrontalière d'excellence » (VEDETTE¹⁶).

Dans le cadre de la préparation de l'Opération Grand Site, une étude paysagère¹⁷ a été conduite permettant d'identifier cinq unités paysagères : la mer du Nord, principale destination touristique, les dunes littorales Flandrises (dunes paraboliques formées par les vents dominants), la Dune fossile qui comprend notamment des plans d'eau, le polder inter-dunaire où l'eau est omniprésente pour irriguer des cultures conventionnelles (intensives), des ensembles urbains balnéaires qu'il convient de contenir car il existe des espaces non protégés soumis à la pression urbaine dans le secteur du polder agricole.



Ensemble dunaire à Bray-Dunes en continuité avec l'espace analogue de l'autre côté de la frontière franco-belge où il bénéficie d'une protection spéciale et d'un suivi par l'agence régionale en charge de l'environnement (source PhS, mai 2025).

¹¹ Deux projets d'implantation d'usines de recyclage de batteries pour voitures électriques sont en cours de construction à proximité du grand port maritime de Dunkerque.

¹² Le port en eau profonde est situé à 17 km à l'ouest du port historique.)

¹³ Saint-Pol-sur-Mer, Fort-Mardyck et Grande-Synthe.

¹⁴ La fréquentation touristique a été de +7,7 % entre 2019 et 2024 sur la Dune de Dewulf, de +18,6 % sur la Dune Marchand (réserve naturelle nationale), +8,6 % pour la Dune Fossile, seule la Dune du Perroquet a connu une baisse de fréquentation évaluée à 2,9%. Durant la même période, les nuitées hôtelières avaient progressé de +6%. Les données relatives aux nuitées de camping n'ont pas été communiquées sur la même période.

¹⁵ Violette de Curtis, Gagée de Bohème, Liparis, Grand Gravelot, Triton crêté, Crapaud calamite, Petit nacré, Sérotine bicolore.

¹⁶ Il a notamment été mobilisé par le Conservatoire du littoral pour des actions sur le site de la Dune fossile de Ghyvelde.

¹⁷ Trois documents principaux traitent du paysage sur le site de l'OGS : l'étude paysagère préalable à l'OGS de 2013, l'atlas des paysages de 2018, le plan de paysage de la Communauté urbaine de Dunkerque de 2022.

2. Le bilan 2019-2024 du Grand Site

2.1 Des enjeux importants nécessitant une vigilance et un renforcement des protections

La forte fréquentation du site (estimée à 2,6 millions de visiteurs chaque année au sein de l'OGS dont 540 000 environ sur les espaces dunaires) nécessite un travail approfondi entre les acteurs des différents espaces et une réponse cohérente et coordonnée.

La protection des espaces dunaires, voire leur reconstitution, constitue un des enjeux primordiaux tant pour maintenir une biodiversité riche et préserver des paysages de grande qualité, que pour contribuer à la découverte de ces milieux. La gestion des espaces dunaires, la qualité paysagère recherchée dans le traitement des espaces de stationnements, la limitation de ceux-ci, la volonté de contenir les circulations piétonnes dans les traversées des dunes, la sensibilisation du public au respect de ces lieux sont autant de points d'attention afin d'atteindre les objectifs recherchés.

Par ailleurs, le patrimoine militaire, héritage des conflits régionaux ou mondiaux précités, reste un élément du quotidien. Sa valorisation, sa scénarisation lorsqu'elle est possible, son interprétation sont également des enjeux importants du Grand Site des Dunes de Flandre.

2.2. Les éléments traités depuis le lancement de l'OGS, notamment dans le programme d'action 2019-2024

Le programme d'action pour la période 2019-2024 comprenait « *six orientations stratégiques* :

- 1 - *préserver le cœur du Grand Site et révéler la valeur de ses paysages* ;
- 2 - *sauvegarder, mettre en sécurité et valoriser les sites de mémoire* ;
- 3 - *améliorer l'accueil et l'organisation de la découverte du Grand Site* ;
- 4 - *conforter le développement local durable du Grand Site* ;
- 5 - *donner une dimension transfrontalière à l'OGS* ;
- 6 - *associer les habitants et mettre en œuvre l'OGS* ».

Le programme comportait 45 fiches actions couvrant la période 2019-2024. Le bilan aboutit à considérer que 28 actions ont été entièrement réalisées et 16 partiellement. Une action n'a pas été lancée : l'étude de faisabilité du développement d'une filière bois. Parmi les actions réalisées : 16 actions étaient classées en priorité 1 (la plus élevée) sur 20 inscrites initialement à ce rang, et 12 en priorité 2 sur 22 inscrites.

Les principales réalisations

Les actions principales menées depuis le lancement de l'Opération Grand Site au titre de l'orientation stratégique n°1 « *préserver le cœur du Grand Site et révéler la valeur de ses paysages* » concernent la mise en place d'un observatoire photographique des paysages, le nettoyage des plages avec des méthodes douces et innovantes, la poursuite de la stratégie d'acquisition du Conservatoire du littoral, une gestion plus écologique et paysagère des franges dunaires et de certaines dunes (Dunes flamandes et Dune fossile).

L'orientation stratégique (OS) n°2 « *sauvegarder, mettre en sécurité et valoriser les sites de mémoire* » a connu des développements conséquents avec l'aménagement du musée Dunkerque 1940 – Opération Dynamo et du site du Fort des Dunes à Leffrinckoucke mais également avec la mise en place de « chemins de Mémoire ».

L'OS n°3 « *améliorer l'accueil et l'organisation de la découverte du Grand Site* » comprenait des fiches actions très diverses. Au titre des actions effectivement réalisées, notons l'élaboration d'un schéma d'accueil et d'organisation de la découverte, la mise en valeur des plans d'eau de la Dune fossile, l'aménagement de l'Euro-vélo 4, « la vélomaritime », l'aménagement de digues de promenade entre Dunkerque et Leffrinckoucke, le renforcement des transports en commun pour la découverte du Grand Site, la certification de l'opération « *escapade nature sans voiture* » et le réaménagement de parkings (Licorne à Dunkerque, Dune Marchand au bord de la réserve naturelle ou à proximité du front de mer à Zuydcoote). La gestion des différentes dunes a été formalisée par des plans de gestion visant à conserver celles-ci, à maintenir leur biodiversité voire à assurer une meilleure protection contre les incivilités.

L'OS n°4 « *conforter le développement local du Grand Site* » portait essentiellement sur le développement touristique. Les actions envisagées en la matière ont été mises en œuvre, qu'il s'agisse de la diversification de l'offre d'hébergement ou de la promotion de la destination « Grand Site » hors saison. Le partenariat avec le monde agricole n'a pu être engagé que partiellement : la direction du Grand Site évoque à cet égard une

difficulté des agriculteurs à accepter de s'inscrire dans la logique du projet en raison d'un choix d'agriculture industrielle basée en partie sur l'horticulture.

La volonté de « *donner une dimension transfrontalière à l'OGS* » était l'objectif de l'OS n°5. Les intentions ont toutes été concrétisées (projet européen Life+, projet VEDETTE, « Vers une écodestination transfrontalière d'excellence »). Cette orientation est une des particularités du dossier. Elle invite à considérer l'échelle des enjeux du Grand Site comme réellement transfrontalière, ce qui constitue un cas quasi unique pour un Grand Site¹⁸.

La dernière OS (n°6) visait à « *associer les habitants et à mettre en œuvre l'OGS* ». Les engagements ont été honorés, tant ceux visant à organiser les moyens pour faire aboutir le projet d'OGS, que ceux visant au partage des valeurs entre les acteurs du territoire.

Le dossier met également en exergue les travaux engagés sur le Fort des Dunes à Leffrinckoucke et ses abords (1,25 M€), l'étude du schéma d'accueil et d'organisation de la découverte (77 000 €) et les études paysagères (24 000 €). À la suite de la visite d'inspection générale de mai 2025, des compléments d'information ont été apportés. Ils ont permis de mieux identifier l'effort budgétaire accompli par les différentes parties prenantes du Grand Site. Les investissements principaux ont porté sur les acquisitions foncières entreprises par le Conservatoire du littoral (1,734 M€), sur la gestion des franges dunaires (0,596 M€), sur le musée de l'opération Dynamo à Dunkerque (3,300 M€), sur des opérations relatives à la Ferme Nord (1,300 M€), sur l'aménagement des digues promenade (22,059 M€), sur le programme européen Interreg VEDETTE transfrontalier (0,896 M€), sur la protection des dunes dans le cadre du projet Life + (0,980 M€).

Les investissements totaux ont représenté 35 386 988 €. Les crédits consacrés au fonctionnement de l'Opération du Grand Site ont été évalués pour la période 2019-2024 à la somme de 5 242 236 € et les crédits d'études à 721 637 €.

Ces chiffres témoignent d'un engagement réellement important de la CUD et des partenaires dans la mise en œuvre de l'OGS, notamment sur la partie de préservation des espaces dunaires, et sur la réorganisation des circulations touristiques pour protéger les milieux sensibles. L'annexe présentée p.236 du dossier inclut un tableau qui ne figurait pas dans le document présenté en commission départementale. Il synthétise ces engagements.

Lors de sa visite sur le site en compagnie de M. Jean-Luc Cabrit, rapporteur devant votre commission sur l'Opération Grand Site, votre rapporteur a constaté, pour les sites parcourus, la traduction des engagements et l'absence d'écart entre les indications du dossier et les actions réalisées.

Certaines actions n'ont pas encore abouti à ce stade comme l'aménagement d'un sentier de randonnée secondaire le long du canal de Furnes prévu en 2022 bloqué par un désaccord avec les agriculteurs. Il sera *in fine* réalisé sur la partie du terrain de Voies navigables de France (VNF), le chemin de halage.

La création du sentier transfrontalier depuis le Parc du Vent à Dunkerque, assurant la continuité du cheminement pédestre jusqu'à la dune du Westhoek en Belgique, n'a pu être concrétisée à ce jour¹⁹. Elle pourrait l'être prochainement, puisque le gestionnaire du camping du Perroquet a donné un accord de principe à sa réalisation qui traversera la route de liaison entre les deux grands secteurs d'habitation légères de loisirs.

Lors de la visite de terrain, votre rapporteur a pu échanger avec de nombreux partenaires impliqués dans le projet du Grand Site pour constater leur implication, le travail en commun engagé, la convergence de vue sur les enjeux de préservation des sites classés ou inscrits.

2.3. Prise en compte des recommandations de la commission supérieure du 29 septembre 2022

Votre commission, en septembre 2022, soulignait « *la qualité et la cohérence des réflexions conduites* ». Elle précisait que « *le gestionnaire pourra présenter sa candidature au label après que les actions phares ont été réalisées* ».

Au titre de ces actions, étaient mentionnées :

- la réhabilitation de la ferme Nord, future maison du Grand Site,
- la réhabilitation du Fort des Dunes et de ses abords,
- l'adoption d'un schéma d'accueil et d'organisation de la découverte,

¹⁸ avec le Grand Site de France « *Massif et balcons du Canigó* » est frontalier de l'Espagne mais les enjeux principaux de ce dernier sont très majoritairement en France.

¹⁹ Au niveau du camping du Perroquet.

- l'adoption d'un schéma directeur du camping du Perroquet,
- la qualification des franges dunaires.

Votre commission accompagnait son avis des deux recommandations :

- établir un calendrier de mise en œuvre du plan d'action pour les prochaines années,
- établir un schéma de préservation des espaces ouverts à l'échelle de la CUD, intégrant les espaces naturels et agricoles.

Les actions phares précitées ont été engagées. Comme rappelé plus haut, le projet de réhabilitation de la Ferme Nord est finalisé. Selon la CUD, les travaux doivent débuter à l'automne 2025.

La réhabilitation du Fort des Dunes est achevée²⁰. Le site accueille plusieurs activités (musée, salle de spectacle, stands de tirs). La muséographie réalisée ces deux dernières années est particulièrement soignée. Le schéma d'accueil et d'organisation de la découverte attendu a donné lieu à de nombreuses réflexions au terme desquelles cinq enjeux ont été dégagés : la place de la voiture dans le Grand Site, le stationnement des camping-cars, les circulations vélo, la qualification de sites à sensibilité particulière et une meilleure gestion et répartition des flux par des expériences de découverte dans l'esprit du Grand Site. Certains objectifs de ce document sont repris dans le programme d'actions pour la période 2025-2032.

La qualification des franges dunaires a fait l'objet d'un travail sur 15 espaces de transition et d'interface avec le milieu dunaire. Il s'agit notamment d'interventions pour canaliser le public au bord des dunes, de mise en défens de secteurs de nidification (par exemple pour le Grand Gravelot plage des Alliés à Dunkerque), la mise en place de ganivelles en pied de dunes pour recréer ou consolider des dunes embryonnaires, etc.



Réhabilitation et transformation du Fort des Dunes en musée et espace culturel (photo Ph.S 15 mai 2025)



Retrait de tout stationnement automobile et réaménagement des espaces de circulation des piétons et deux-roues le long de la dune à Leffrinckoucke (photo Ph.S 15 mai 2025)

Au regard des objectifs initiaux de l'OGS et des attendus de votre commission, il convient de reconnaître que la gestion de l'Opération Grand Site est aujourd'hui bien orientée, que les engagements évoqués dans le dossier initial ont été tenus ou sont proches de l'être et que l'opération montre une forte implication des acteurs dans la réussite d'un projet pleinement partagé.

3. Les orientations stratégiques du Grand Site de France pour la période 2025-2032

Six orientations stratégiques ont été définies dans le projet de label couvrant huit années :

- OS 1 : préserver le cœur du Grand site et révéler la valeur des paysages ;
- OS 2 : sauvegarder, mettre en sécurité et valoriser les sites de mémoire ;
- OS 3 : améliorer l'accueil et organiser la découverte du grand site ;

²⁰ Le fort et ses abords jusqu'à la batterie de Zuydcoote ont fait l'objet d'un plan guide confié par la CUD à l'atelier Folléa Gautier dont le rendu date d'octobre 2024.

OS 4 : adapter le territoire au changement climatique ;
OS 5 : donner une dimension transfrontalière et supraterritoriale au Grand Site ;
OS 6 : associer et mobiliser les usagers et acteurs à la démarche Grand Site.

L'énoncé de ces six orientations montre une permanence des fondements du projet. Si l'orientation stratégique n°4 du programme d'actions précédent a disparu (elle concernait également les liens avec le monde du tourisme et les filières agricoles et bois), une partie importante de son contenu a été versée dans l'OS 6 de sorte que cette apparente suppression ne traduit pas un changement de priorité mais une reformulation des actions. La nouveauté réside bien dans la création d'une OS 4 consacrée au changement climatique et aux choix énergétiques. Elle détermine en quatre fiches l'ambition du territoire sur cette problématique récente. Un développement y est consacré *infra*.

3.1. Les fiches actions du Grand Site de France pour la période 2025-2032

46 fiches actions viennent décliner les orientations stratégiques rappelées ci-dessus. Dans une première version du dossier de candidature (présentée en CDNPS), 37 fiches actions avaient pour calendrier de réalisation les huit années du label, 10 fiches seulement avaient fait l'objet d'une évaluation financière ou de moyens humains. L'engagement financier était de 23 375 768 €. Le nouveau dossier qui vous a été remis après les questionnements de l'IGSP affiche une ambition plus élevée. Les montants annoncés pour financer les actions du label représentent un total de 40 064 285 €.

Le projet le plus emblématique était déjà présent dans le programme d'actions de l'OGS pour la période 2019-2024. Il s'agit de la réhabilitation de la Ferme Nord de Zuydcoote.

S'il fallait une fois de plus justifier de l'intérêt d'une présentation de certains projets en site classé devant votre commission, ce dossier pourrait assurément être considéré comme emblématique. Il a permis une prise de conscience par les acteurs locaux des risques que ferait courir sur le patrimoine historique un projet qui aurait fortement dénaturé le site de la Ferme Nord et ses abords encore aujourd'hui relativement préservés²¹. La commune et la communauté urbaine de Dunkerque ont entendu vos arguments et repensé le projet²². Saluons ici cette écoute vertueuse.

Le projet est aujourd'hui arrivé à maturité facilitant l'engagement dans les prochains mois des travaux de la première tranche pour 12,6 M€ (sur un total de 20,5 M€ représentant la moitié du budget global du GSF sur 8 ans).

Dans les deux prochaines années y seront implantés la maison du Grand Site et un espace muséal présentant celui-ci au grand public. Le lieu, relativement central au sein du Grand Site constituera un point de départ vers de multiples destinations locales. La plupart des autres entités intervenant sur le Grand Site y seront également localisées (gardes départementaux, Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Flandre Maritime). La seconde phase d'environ 5 M€ permettra des travaux dans la partie sud de l'emprise via un appel à manifestation d'intérêt auprès d'investisseurs privés pour les activités de restauration alimentaire, d'hébergement touristique et de micro-brasserie.

²¹ Le projet initialement envisagé avec création d'un lotissement de pavillons a été revu notamment à l'issue de la prise de position de votre commission le 2 avril 2015 au cours de laquelle le rapport de M. Jean-Luc CABRIT, inspecteur proposait un avis défavorable à « l'avant-projet de rénovation de la ferme nord avec la création de 36 logements ».

²² Un plan guide Ferme Nord a été établi en octobre 2024 par l'agence Folléa Gautier pour le compte de la CUD.



Visite du futur chantier de réhabilitation de la Ferme Nord de Zuydcoote le 15 mai 2025 dans le cadre de l'instruction du dossier de candidature du GSF au label (photo Ph.S)

Le projet retient également au titre de son programme d'action :

- les méthodes innovantes pour le nettoyage des plages (600 000 €/an). Cette action est en grande partie déjà engagée par le syndicat intercommunal des Dunes de Flandre. Elle concerne, outre le nettoyage des plages et des digues, une action pour le développement de dunes embryonnaires et l'engraissement des dunes blanches, notamment dans une perspective de lutte contre les risques de submersion marine ;
- la rénovation du Feu de Saint-Pol²³ à Dunkerque (budget estimatif 3,2 M€) au titre du patrimoine maritime.



Le Feu de Saint-Pol à Dunkerque. Sa réhabilitation est prévue durant l'été 2025 (source dossier de candidature). Il est le seul Feu de type Art Déco en France. Il est inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis le 31 décembre 1999.

Par ailleurs, le Grand Site envisage de poursuivre le travail d'expertise, de récolte et d'exploitation des données relatives aux épaves de l'opération Dynamo ;

-le patrimoine militaire est également pris en compte avec, outre la Ferme Nord précitée, des interventions sur la Batterie de Zuydcoote à Leffrinckoucke.

-la découverte et la mobilité au sein du site classé avec notamment la création d'un sentier transfrontalier dans les dunes de Flandre. Il convient de rappeler que la Communauté urbaine de Dunkerque a renforcé les voies cyclables et itinéraires piétons déjà nombreux sur son territoire et notamment au sein du Grand Site. Elle en facilite l'accessibilité grâce à sa politique de gratuité des transports publics, par exemple, avec le pôle d'échange entre les lignes de bus, situé à proximité du Fort des Dunes à Leffrinckoucke.

²³ Il est classé monument historique par un arrêté du 31 décembre 2019 (seul Feu de type Art Déco de France).

Le camping du Perroquet

L'un des points ayant retenu l'attention de votre commission le 29 septembre 2022 portait sur le schéma directeur du camping du Perroquet.

Ce vaste ensemble d'emplacements pour habitations mobiles de loisirs est situé sur la commune de Bray-Dunes et borde la frontière franco-belge. Composé de tentes, de caravanes et de bâtiments en dur (restaurants, accueil, blocs sanitaires etc.), il avait une densité moyenne au moment du classement du site, des Dunes de Flandre maritime, le 31 août 1978 (cf photos aériennes à plusieurs dates annexées au présent rapport). Il s'est densifié et durci ensuite par l'accueil massif de habitations mobiles de loisirs en lieu et place des caravanes, puis avec la création d'un réseau viaire très structuré. Il a également connu une croissance significative dans sa partie sud et s'est allongé le long de la frontière avec la Belgique²⁴. Il convient toutefois d'indiquer que le cordon dunaire a été replanté vers 1991 induisant quelques relocalisations d'hébergement.

Le camping déborde très largement sur la bande des 100 mètres consacrée par la loi Littoral. L'actuel propriétaire qui a acheté le camping il y a quatre ans, a indiqué lors de notre rencontre que ses emprunts couvriraient encore sur une durée d'au moins neuf années. Cela lui interdirait des modifications dépassant de petits ajustements. L'emprise du camping est telle qu'elle s'étend sur deux secteurs (nord, historique et sud, plus récent). Le camping comporte aujourd'hui des restaurants de plages et de multiples activités liés au séjour balnéaire. La justification de sa présence dans un milieu naturel et dans un site classé tiendrait à l'histoire. Il n'est pas contesté que ce camping existe depuis longtemps et préexiste au classement²⁵. L'examen des clichés aériens montre une présence de caravanes sur l'espace de la Dune du Perroquet depuis au moins l'année 1962 (voir cliché du 31-05-1962 en annexe).

Force est de constater que son implantation ne répond ni aux dispositions de la loi Littoral, ni à celles de la loi de 1930. Les services de l'État affichent une réelle impatience à l'égard du propriétaire qui a dit à votre rapporteur finaliser son schéma directeur et le présenter prochainement aux services concernés. Ce schéma qui n'aura pas de valeur juridique a été suggéré dans une décision ministérielle du 5 juillet 2021 visant à organiser la régularisation des travaux effectués sans autorisation par le propriétaire.

Le schéma devait être présenté en CDNPS de mars 2025 mais son élaboration n'étant pas terminée, son examen a dû de nouveau être reporté. La CUD a, de son côté, classé dans son PLUI ce camping en deux zonages distincts :

- NC1²⁶ (« secteur dédié aux espaces de campings compatibles avec le caractère naturel du site ») permettant de limiter les emprises au sol des extensions
- NPT (correspondant aux espaces naturels de protection et de sauvegarde des cœurs de nature, des milieux littoraux, dunaires et des paysages) pour la bande littorale des 100 m. La zone NPT a été contestée par le propriétaire du camping pour non prise en compte de son antériorité, par le biais d'un recours administratif en 2023, toujours en attente de retour. Ce zonage ne permet pas l'implantation d'habitations (logement ou hébergement).

Il reste que la situation de ce camping permanent dans un site classé n'est pas acceptable dans la durée et qu'il faudra gérer dans le temps son déplacement vers le rétro littoral et la réduction sensible de sa superficie²⁷. Votre rapporteur suggère que le premier objectif soit dans les prochaines années de restituer à la nature la bande des 100 mètres, notamment pour des raisons de sécurité pour les occupants, puis de revenir à une

²⁴ L'étude paysagère relative à ce camping indique (p.75) la présence sur la partie nord de 578 hébergements et de 407 abris de jardin. Lors du classement, la plupart des hébergements étaient constitués de caravane (cf cliché de novembre 1978 en annexe). La surface moyenne d'une habitation légère de loisir est de 40 m², celle d'une caravane de 13,75 m². La partie sud comprendrait de son côté 278 hébergements et 143 abris de jardin. Hors, restaurants et bâtiments d'activité, ce sont donc 1406 constructions qui sont implantées sur la Dune du Perroquet.

²⁵ Selon le dossier transmis à la DREAL par le propriétaire, le camping aurait été créé en 1958, un an après la création de la Réserve naturelle belge du Westhoek. Le camping est composé de deux villages séparés par des terrains appartenant au Conservatoire du littoral.

²⁶ Ce classement dans le PLUI permet tout de même des extensions « mesurées » sous réserve de remplir les conditions suivantes : « l'extension ne peut dépasser 30% de la surface de plancher existante avant travaux et un raccordement architectural harmonieux devra être trouvé entre la construction principale et l'extension projetée » (source règlement du PLUI p.155). Il est par ailleurs indiqué « L'emprise au sol des constructions (hors HLL) est limitée à 20 % de la superficie du terrain d'assiette du projet ». « La hauteur absolue des constructions est limitée à 7 mètres » (même référence p.157).

²⁷ Sur ce point, voir par exemple le rapport du CGEDD n°008743-01 de décembre 2012 consacré à l'évolution des cinq campings situés à proximité de la Dune du Pilat établi à M. Denis Clément. Il organise leur évolution par périodes successives et leur transformation paysagère. Voir également la décision de la Cour administrative d'appel de Bordeaux du 28/11/2013 confirmant un refus ministériel d'autorisation en raison de « l'impact significatif des résidences mobiles de loisirs visibles depuis la mer ».

surface globale, occupée par l'hébergement, équivalente à celle constatée au moment du classement du site. Cette mutation nécessiterait une mobilisation de tous les acteurs, la CUD, le maire de Bray-Dunes et l'État. Cette exigence est minimale dans un site classé, soumis à la loi Littoral et candidat à la labellisation GSF.

L'enjeu de la protection de la Dune fossile

À Ghyvelde, les abords de la Dune fossile (112 ha) accueillent aujourd'hui un camping obsolète qui ne compte que quelques résidents. L'intention de la direction du Grand Site, en accord avec la commune, serait de réaménager ce secteur pour en rendre une partie à la nature et pour accueillir dans l'autre partie des camping-cars, notamment l'été. Il convient de souligner l'intérêt du projet de création d'un lieu d'interprétation, acquis récemment par le Conservatoire du littoral en limite de la Dune fossile (actuellement inscrite). Rappelons que ce relief matérialise le cordon dunaire présent il y a environ 5 000 ans. Le recul de la mer l'a éloigné de l'estran de 3 km.

Ce site mérite une protection en cohérence avec ce qui est entrepris de l'autre côté de la frontière (la Dune fossile a son pendant côté belge avec la Dune de Cabour). Le projet d'extension du site classé, actuellement en cours de définition au sein des services de l'État, pourrait comprendre ce secteur relativement exceptionnel par sa morphologie, sa géologie mais aussi sa biodiversité qui est reconnue par sa protection au titre de Natura 2000²⁸.

Le renforcement des protections du système dunaire

L'évolution des protections est un sujet d'actualité puisque la DREAL Hauts-de-France a mené une étude d'opportunité en 2023 concluant à l'intérêt de constituer un site classé unique comprenant des unités paysagères différentes : estran, plage, dunes maritimes, polder agricole inter dunaire et Dune fossile. Au-delà du critère pittoresque mobilisé initialement pour le classement des dunes, l'étude propose de se fonder également sur le critère scientifique pour prendre en compte le socle géologique et la géomorphologie dunaire.

Ce site unique et complexe est né d'une seule et même géomorphologie maritime qui a engendré par des phénomènes successifs, à la fois les dunes du flandrien supérieur (qui correspondent aux dunes côtières), les dunes du flandrien moyen (qui correspondent aux dunes internes fossiles) et la plaine maritime agricole (ou polder inter-dunaire). L'étude propose également de se baser sur les critères historiques et artistiques pour témoigner des périodes de conflits aux effets dévastateurs qui ont marqué les paysages et les Hommes et des œuvres artistiques qui ont marqué le territoire des Dunes de Flandre.

En commission supérieure des sites, perspectives et paysages, le rapporteur envisageait déjà le 29 septembre 2022 une extension du périmètre du Grand Site à l'arrière-pays maraîcher et vers les Moères. Cette extension contribuerait à valoriser la gestion de l'eau sur le polder.

Les enjeux liés au changement climatique et à la production énergétique

L'observatoire photographique créé, dont les productions restent encore confidentielles, est mobilisé pour examiner l'évolution des paysages. Il permet également de constater l'érosion côtière. À terme, une forte sensibilisation des acteurs du territoire à cette nouvelle donne est attendue tant pour prévenir la constitution d'îlots de chaleur urbain que pour se préparer aux risques ou à l'évolution des milieux induits par le réchauffement climatique.

Les nombreux rechargements de plages effectués chaque année témoignent déjà de l'importance du phénomène. Les réflexions récentes ont conduit à chercher à renforcer le système d'endiguement notamment par la construction d'un ouvrage atténuateur de houle au niveau de la jetée de Malo-les-Bains.

Enfin, ce nouveau chapitre du programme d'actions annonce une réflexion sur l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables locales tout en précisant que les « *paysages naturels du littoral n'auront pas vocation à développer cette énergie* ». Ils concerneront notamment, pour la pose de panneaux photovoltaïques ou solaires, des espaces urbanisés ou du polder agricole.

3.2. L'analyse de la satisfaction des critères fixés pour accorder le label à un site

Rappelons que selon l'article L341-15-1 du code de l'environnement : « *le label " Grand site de France " peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise*

²⁸ Sous la référence Dunes Flandriennes décalcifiées de Ghyvelde 195 ha, site FR3100475.

en valeur du site, répondant aux principes du développement durable ». Le règlement d'usage du label complète cet exposé en précisant que « le label atteste notamment que le gestionnaire :

- *préserve les caractéristiques paysagères, naturelles et culturelles du site,*
- *assure son entretien et sa gestion au quotidien,*
- *permet un accueil du public dans le respect des qualités patrimoniales du site,*
- *intègre le développement économique local dans le projet du site,*
- *veille à ce que la fréquentation touristique reste compatible avec le caractère patrimonial du site et les conditions de vie des habitants,*
- *travaille de façon concertée avec les partenaires du site et de son projet ».*

C'est au regard de ces critères que votre commission doit apprécier la qualité du projet qui vous est présenté.

Il est incontestable que le projet dont vous êtes saisis constitue une consolidation d'une démarche déjà engagée relative à la préservation des caractéristiques paysagères, naturelles et historiques du site. En effet, non seulement l'approche paysagère est très présente dans les réflexions sur chacun des projets mais elle l'est aussi dans la vulgarisation des enjeux du Grand Site auprès du public. Il est intéressant de noter que pour chacun des grands projets l'association des équipes de paysagistes concepteurs. Par ailleurs, la présence dans le noyau d'animation du Grand Site d'un paysagiste de l'agence d'urbanisme de Dunkerque et d'une paysagiste au sein de l'équipe du Grand Site, recrutée par la CUD en 2024, apporte une vigilance permanente à la prise en compte de l'existant, dès les étapes de conception.

L'action pour la protection des milieux naturels est réelle et consolidée par le projet, par exemple dans le traitement des franges dunaires. Les aspects culturels, particulièrement ceux liés à l'histoire, font déjà l'objet d'un travail important qui sera renforcé par la réhabilitation et l'implantation d'une maison du site dans la Ferme Nord et par le projet d'intervention sur la Batterie de Zuydcoote à Leffrinckoucke.

L'entretien et la gestion des espaces fragiles du Grand Site sont déjà menés dans une concertation approfondie entre les intervenants. Ils seront poursuivis.

Les conditions d'accueil du public ont d'ores et déjà été revues pour reculer les stationnements, mettre en valeur les points de vue sur le paysage, permettre des cheminements de découverte des dunes sans les dégrader. La poursuite de ces objectifs est annoncée dans le projet. Il s'agira de créer et sécuriser des connexions entre les différents points d'intérêt du territoire, par exemple pour mieux répartir les visiteurs lors des pics de fréquentation. Le projet vise un développement modéré du tourisme peu susceptible d'incidences négatives sur le territoire concerné.

Le projet intègre de nombreux éléments liés au développement économique local, qu'il s'agisse de tourisme (hôtellerie, camping), d'agriculture, même si sur ce point l'ambition a été revue à la baisse compte tenu d'une situation tendue avec le monde agricole. La valorisation des produits issus d'artisans locaux ou de l'agriculture de proximité reste envisagée.

La gouvernance

Enfin, le projet démontre une capacité des acteurs à coconstruire une vision du territoire, à partager l'analyse de ses besoins, à organiser les interventions respectives ou communes dans le cadre des actions proposées. L'animation menée par la CUD apparaît efficace et ne révèle pas d'insatisfaction. Il n'est pas proposé de modification de la gouvernance, mais plutôt de la conforter, ce qui paraît légitime et positif.

L'organisation générale de la gestion partenariale répond aux attentes. Le comité de pilotage co-présidé par le Sous-préfet et le Président de la CUD valide les étapes stratégiques ; la rencontre des maires de l'Opération Grand Site est effective trois fois par an ; deux groupes de suivi ont été installés, l'un entre les acteurs de l'OGS, l'autre en interne à la CUD. Cette structuration de la gouvernance est simple et efficace.

L'équipe projet

L'équipe du Grand Site apparaît bien dimensionnée pour répondre aux objectifs du projet²⁹.

²⁹ Elle est composée d'un chef de projet Grand Site – CUD, d'un chef de projet « études et aménagements paysagers »- CUD, d'un chef de projet « Ferme Nord - Maison de Site » - CUD, d'un chef de projet « communication / promotion » - CUD, d'un paysagiste-concepteur DPLG - AGUR - temps partiel, d'un écologue - CPIE Flandre Maritime - temps partiel et d'experts thématiques des

La qualité de la présentation des fiches actions

Enfin, cela pourrait apparaître comme un détail, mais votre rapporteur tient à souligner l'intérêt des rubriques déterminées pour les fiches-actions du dossier de candidature (cf le détail en annexe 5).

Cette organisation est rationnelle et très utile. Elle conduit, et c'est un fait suffisamment rare pour être souligné, à s'interroger sur les multiples incidences d'une action. Elle pourrait à bien des égards être classée dans les très bonnes pratiques en la matière

3.3 Avis et recommandations du rapporteur

Si les actions faisant l'objet d'une attention particulière de votre commission lors de sa séance du 29 septembre 2022 n'ont pas toutes été réalisées, elles ont toutes été engagées alors même que la pandémie mondiale de la Covid 19 ralentissait nombre d'opérations. Dans les prochains mois, la plus importante du point de vue budgétaire verra ses travaux débiter (première phase de réhabilitation de la Ferme Nord).

Votre rapporteur estime, au vu du bilan de l'OGS, que les conditions pour une candidature au label Grand Site de France sont remplies.

Le projet et le programme d'actions présentés par la CUD au titre de pilote du Grand Site s'inscrivent dans la continuité des actions précédemment engagées. Elles ont montré une réelle efficacité tant pour préserver et protéger les sites classés que pour réguler au mieux l'afflux touristique dont une part importante est de proximité. Cette caractéristique doit permettre de mieux sensibiliser le public à la vulnérabilité des espaces dunaires et inter-dunaires inclus dans le périmètre du Grand Site.

Une lecture rigoureuse des conditions d'octroi du label nous conduit aujourd'hui, **après les nombreuses précisions apportées par la CUD durant la phase d'instruction de cette candidature, à considérer que l'octroi du label se justifie.**

La CDNPS du 27 février dernier a émis un avis favorable à l'octroi de ce label en édictant cinq prescriptions :

- la première porte sur la forme du dossier puisqu'il s'agissait et, c'est une exigence minimale, de disposer d'un bilan budgétaire du précédent programme d'action et du budget moyen annuel, et par grand financeur, du présent projet. Elle suggérait également la signature d'une convention cadre entre les acteurs du GSF permettant d'identifier leurs engagements ;
- la deuxième portait sur la fiche ayant trait à la valorisation du territoire agricole et ses acteurs. Il s'agissait pour la commission de préciser le besoin de mieux intégrer dans le projet des continuités écologiques fonctionnelles reliant les dunes côtières à la dune fossile ;
- la troisième portait sur la fiche action ayant trait au schéma d'accueil et de découverte. Celle-ci s'avérait trop imprécise. Il était souhaité la production d'un tableau synthétique permettant d'apprécier les phases prévues, engagées ou réalisées pour chacune des actions ;
- la quatrième appelait à l'intégration d'indicateurs de la qualité paysagère du Grand Site ;
- la cinquième sollicitait des actions de communication sur l'existence de la cellule d'appui aux porteurs de projet.

Lors de nos échanges avec la direction du Grand Site et ses partenaires et, depuis la visite, des précisions ont été apportées concernant la première de ces conditions. Par ailleurs, le dossier a été revu et complété. Un projet de charte de gouvernance entre les acteurs du Grand Site a été rédigé. Ce document présente notamment la composition du comité de suivi du GSF et rappelle les grandes lignes du projet de label.

Plusieurs actions doivent toutefois être précisées et devraient faire l'objet d'une attention particulière. Elles feront l'objet de propositions de recommandations.

La première a trait au Camping du Perroquet, dont il s'agira d'assurer la traversée via un cheminement piéton est-ouest permettant de rejoindre la Belgique, le second à l'exigence de l'adoption d'un schéma directeur qui organise le repli du camping pour, à terme, satisfaire aux conditions de la loi de 1930 sur les sites classés.

Il vous est proposé de retenir comme première recommandation :

collectivités locales et/ou partenaires « historiques » identifiés en fonction des sujets. Seule remarque sensible, les indicateurs présentés ont rarement une valeur de départ et une valeur cible.

Réaliser au plus tard en 2026 le cheminement piéton de traversée du camping du Perroquet et adopter avant la fin de cette année un schéma directeur qui organise le repli du camping pour satisfaire à terme aux conditions de la loi de 1930 sur les sites classés.

« On ne protège bien que ce que l'on connaît bien » écrivait Jacques-Yves Cousteau. Lors de notre visite avec Jean-Luc Cabrit, nous avons constaté que la signalétique d'interprétation et d'explication de la qualité des sites reprenant la charte graphique des sites classés était très peu présente. De petits panneaux sont parfois apposés à l'entrée d'un espace dunaire ou de plages pour ne pas laisser les chiens pénétrer ou divaguer mais l'importance des classements n'est pas révélée au grand public.

La pédagogie sur la richesse et sur la vulnérabilité du site apparaît donc insuffisante. Cette absence ne contribue pas à éveiller l'attention et la vigilance du touriste ou du promeneur. C'est pour cela qu'une information via une signalétique sobre et dédiée paraît nécessaire. Elle est envisagée (action 3.1.3) ; elle gagnerait à être rapidement mise en place selon la charte graphique retenue par le ministère. C'est l'objet d'une deuxième recommandation :

Réaliser une signalétique indiquant les sites classés et le Grand Site de France (respectant la charte graphique dédiée) afin de sensibiliser le public à la qualité des milieux, à leur caractère exceptionnel et au besoin de les préserver ; l'intégrer de préférence aux dispositifs existants.

La partie sud de Ghyvelde est en lien direct avec la Dune fossile. Il apparaît important, surtout dans la perspective d'une éventuelle extension du classement à ces formations géologiques, de suggérer une attention particulière quant au devenir du secteur du camping Le Ringsloot, afin de pouvoir renforcer la qualité du site après la disparition envisagée de cette activité. Cette démarche de valorisation de la Dune fossile et de ses abords s'inscrit également dans la stratégie visant à créer un lieu d'interprétation des paysages et des caractéristiques de cette dune.

Elle devrait également être mise en perspective avec la demande de la commission départementale de renforcer les continuités écologiques entre les secteurs dunaires côtiers et la Dune fossile. L'extension du site classé y contribuerait.

Ces enjeux justifient la troisième recommandation de votre rapporteur :

Engager la mutation du camping Le Ringsloot à Ghyvelde et engager le classement de la Dune fossile et des espaces de lien entre celle-ci et les dunes côtières afin de mieux valoriser les paysages et de renforcer les continuités écologiques.

4. Conclusion

Le travail entrepris depuis l'engagement de l'OGS des Dunes de Flandre est de qualité. Il se poursuit avec le projet de label qui marque une étape pour renforcer encore les protections des milieux fragiles que sont les dunes côtières et fossile. Il vise à améliorer la connaissance par le public de l'histoire et de la richesse des lieux et à faciliter la lecture des paysages de ce territoire par le plus grand nombre, tout en contribuant à réguler la fréquentation touristique.

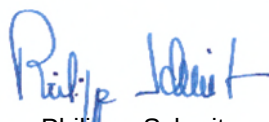
Le dossier de candidature a fait l'objet d'ajustements depuis la CDNPS, ses fondamentaux sont solides.

La coopération transfrontalière et les actions qui s'y rapportent donnent un éclat particulier à ce Grand Site pour conforter le grand paysage commun à la France et à la Belgique et assurer sa pérennité.

Pour conclure, votre rapporteur propose à votre commission d'accorder le label au Grand Site des Dunes de Flandre pour une durée de huit ans en prenant en compte les recommandations présentées ci-dessus concernant :

- La réalisation à court terme du cheminement piéton de traversée du camping du Perroquet et son schéma directeur ;

- La pose d'une signalétique de sensibilisation du public aux sites classés et au Grand Site de France respectant la charte graphique présentée lors de votre dernière séance ;
- L'engagement de la mutation du camping Le Ringsloot à Ghyvelde, du classement de la Dune fossile et des espaces de lien entre celle-ci et les dunes côtières ;



Philippe Schmit
Inspecteur général

5. Annexe 1 : comparaison des programmes d'action 2019-2024 et 2025-2032

Act 1.1.1	Réflexion sur les périmètres de protection liées à la nature et au paysage		Act 1.1.1	Extension des périmètres de protection liées à la nature et au paysage
Act 1.1.2	Stratégie d'intervention 2050 du conservatoire du littoral		Act 1.1.2	Stratégie d'intervention 2050 du Conservatoire du Littoral
Act 1.1.3	gestion des dunes flamandes et de la dune fossile		Act 1.1.3	Gestion des Dunes Flamandes et de la Dune Fossile
Act 1.1.4	valorisation gestion écologique et paysagère des franges dunaires		Act 1.1.6	valorisation gestion écologique et paysagère des franges dunaires
Act 1.1.5	mise en place d'un observatoire photographique des paysages		Act 1.2.4	Observatoire photographique des paysages
Act 1.1.6	mise en place d'un observatoire local de la biodiversité		Act 1.2.5	Observatoire de la biodiversité
Act 1.2.1	Sensibilisation et valorisation la dimension maritime			
Act 1.2.2	Nettoyage des plages continuer à développer les méthodes douces et innovantes		Act 1.2.1	Développement de méthodes innovantes pour le nettoyage des plages
Act 1.2.3	harmonisation intercommunale de la réglementation des usages sur les plages		Act 1.2.2	Harmonisation intercommunale des usages sur les plages
Act 1.3.1	accompagnement des propriétaires et gestionnaires de camping		Act 1.1.7	Accompagnement des propriétaires, gestionnaires et usagers des campings
Act 1.3.2	intégration paysagère et tremplin écologique des zones commerciales et industrielles			
Act 1.3.3	sensibilisation des acteurs touristiques		Act 6.2.3	Accompagnement et sensibilisation des acteurs touristiques et économiques
Act 2.1.1	Bastion 32 musée Dunkerque 1940 opération Dynamo à Dunkerque		Act 2.1.2	Patrimoine maritime
Act 2.1.2	fort des dunes à Leffrinckoucke			
Act 2.1.3	Batterie de Zuydcoote à Leffrinckoucke		Act 2.2.1	Renforcement des chemins de mémoire par leur mise en réseau
Act 2.2.1	Mise en place de chemins de mémoire		Act 2.2.1	Renforcement des chemins de mémoire par leur mise en réseau
Act 2.2.2	définition d'une stratégie de promotion et de commercialisation pour la thématique mémoire			
Act 2.2.3	accompagnement de la montée en qualité de l'offre de découverte		Act 2.2.2	Accompagnement à la montée en qualité de l'offre de découverte
Act 3.1.1	réalisation d'un schéma d'accueil et d'organisation de la découverte		Act 3.2.1	Mise en œuvre du schéma d'accueil et d'organisation de la découverte
Act 3.1.2	réhabilitation de la ferme nord future maison du grand site		Act 3.1.2	Réhabilitation de la Ferme Nord en Maison de Site
Act 3.1.3	qualification des aires de stationnement et des entrées de sites dunaire et patrimoniaux			
Act 3.1.4	mise en valeur des plans d'eau de la dune fossile			
Act 3.1.5	mise en réseau des sites grâce à une information et une signalétique harmonisée			
Act 3.2.1	aménagement de l'euro vélo 4 la vélo maritime		Act 1.1.5	Gestion des abords de la Vélomaritime en espaces dunaires
Act 3.2.2	aménagement des digues promenades		Act 3.2.3	Réhabilitation des digues promenades
Act 3.2.3	aménagement d'aires de camping-cars		Act 3.4.3	Aménagement aire d'accueil et de stationnement des camping-cars
Act 3.2.4	valorisation des transports en commun pour la découverte du grand site		Act 3.2.4	Valorisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture comme vecteur de découverte du Grand Site
Act 3.2.5	certification escapade nature sans voiture		Act 3.2.4	Valorisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture comme vecteur de découverte du Grand Site
Act 3.3.1	définition et validation d'un schéma directeur des sports de nature		Act 3.3.1	Définition d'un nouveau schéma directeur des sports de nature
Act 3.3.2	densification et mise en réseau de la randonnée pédestre transfrontalière		Act 3.3.2	Déclinaison et mise en œuvre de la stratégie de développement du tourisme liée à la randonnée
Act 3.3.3	aménagement d'un sentier de randonnée secondaire le long du canal de furnes		Act 3.3.2	Déclinaison et mise en œuvre de la stratégie de développement du tourisme liée à la randonnée
Act 4.1.1	structuration et mise en tourisme des filières emblématiques du grand site		Act 3.4.1	Valorisation touristique des filières emblématiques du Grand Site sur 4 saisons
Act 4.1.2	définition d'une stratégie de diversification de l'offre d'hébergement		Act 3.4.2	Mise en œuvre d'une stratégie de diversification de l'offre d'hébergement
Act 4.1.3	promotion de la destination grands sites hors saison		Act 3.4.1	Valorisation touristique des filières emblématiques du Grand Site sur 4 saisons
Act 4.2.1	partenariat avec le monde agricole		act 1.2.3	Valorisation du territoire agricole et ses acteurs
Act 4.2.2	étude de faisabilité du développement d'une filière bois			
Act 5.1.1	projet Life + Flandre			
Act 5.1.2	projet vers une éco destination transfrontalière d'excellence		Act 5.1.1	Projet Interreg Clim @dunes
Act 5.1.3	poursuite des échanges pour développer des nouvelles actions transfrontalières		Act 5.1.2	Poursuite des échanges transfrontaliers
Act 6.1.1	coordination et évaluation du projet animation du partenariat		Act 6.1.1	Animation du partenariat et gouvernance de la démarche
Act 6.1.2	création d'une cellule d'appui au porteur de projets à l'échelle du grand site		Act 6.1.2	Cellule d'appui aux porteurs de projets
Act 6.1.3	aménagement du territoire dans une perspective grand site de France PLUIHD plan paysage SCoT			
Act 6.2.1	stratégie de communication		Act 6.2.1	Mise en œuvre d'une stratégie de communication vers les habitants, excursionnistes et touristes
Act 6.2.2	mise en place d'actions de sensibilisation vers le grand public		Act 5.2.1	Itinérance comme moyen de découverte inter-sites grâce aux infrastructures
Act 6.2.2	mise en place d'actions de sensibilisation vers le grand public		Act 5.2.2	Valorisation des trois Grands Sites comme produit unique
Act 6.2.3	organisation de chantier écocitoyen avec les habitants		Act 6.2.2	Déploiement d'actions vers le grand public, les scolaires (organisation de chantiers participatifs)
			Act 1.1.4	Gestion du Parc du Vent
			Act 2.2.3	Amélioration de la connaissance sur les éléments patrimoniaux
			Act 3.1.1	Amélioration de la connaissance et les attentes de nos visiteurs
			Act 3.1.3	Développement de l'interprétation
			Act 3.2.2	Création d'aménagements pour les modes actifs
			Act 4.1.1	Amélioration de la production et de la consommation d'énergies renouvelables locales
			Act 4.1.2	Accompagnement les actions en faveur de la transition énergétique
			Act 4.2.1	Accompagnement des acteurs à l'adaptation au changement climatique
			Act 4.2.2	Érosion du trait de côte et les risques d'inondations continentales et submersion marine
			Act 6.1.4	Perspectives extension périmètre Grand Site

Tableau comparatif entre les deux programmes d'actions.

En vert clair, les actions engagées. Lorsqu'elles sont reprises dans le dossier de candidature, elles gardent la même couleur, lorsqu'elles sont amplifiées ou renforcées, le vert est assombri.

En rouge l'action non engagées. En jaune, les actions réellement nouvelles. Les numéros sont ceux affichés dans les programmes d'actions respectifs (Tableau MIGSP, PhS).

6. Annexe 2 : programme d'action 2024-2032

1.1. Tableaux des actions par Orientation Stratégique

1.1. Tableaux des actions par Orientation Stratégique

	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Priorité	Calendrier de réalisation							
				2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
ORIENT. STRAT. 1	PRÉSERVER LE CŒUR DU GRAND SITE ET REVELER LA VALEUR DES PAYSAGES										
Objectif 1.1	Protéger, restaurer et gérer les paysages et la biodiversité du Grand Site										
Act 1.1.1	Extension des périmètres de protection liés à la nature et au paysage		DREAL Hauts-de-France	1							
Act 1.1.2	Stratégie d'intervention 2050 du Conservatoire du Littoral		Conservatoire du Littoral	1							
Act 1.1.3	Gestion des Dunes Flamandes et de la Dune Fossile		Département du Nord	1							
Act 1.1.4	Gestion du Parc du Vent	X	CUD	2							
Act 1.1.5	Gestion des abords de la Véloroute en espaces dunaires	X	CUD	2							
Act 1.1.6	Valorisation, gestion écologique et paysagère des franges dunaires		CUD, Communes, Conservatoire du Littoral, Département du Nord	2							
Act 1.1.7	Accompagnement des propriétaires, gestionnaires et usagers des campings		CUD, CPIE Flandre Maritime, gestionnaires privés	2							
Objectif 1.2	Préserver et valoriser l'espace littoral et agricole										
Act 1.2.1	Développement de méthodes innovantes pour le nettoyage des plages		SIDP	1							
Act 1.2.2	Harmonisation intercommunale des usages sur les plages		Communes	3							
Act 1.2.3	Valorisation du territoire agricole et ses acteurs		CUD, Chambre d'Agriculture	2							
Act 1.2.4	Observatoire photographique des paysages		CUD	1							
Act 1.2.5	Observatoire de la biodiversité		CUD (Bureau Local de la Biodiversité), CPIE Flandre Maritime	1							

		Action nouvelle	Maitre d'ouvrage	Priorité	Calendrier de réalisation							
					2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
ORIENT. STRAT. 2	SAUVEGARDER, METTRE EN SECURITE ET VALORISER LES SITES DE MÉMOIRE											
Objectif 2.1	Réhabiliter et valoriser les sites patrimoniaux											
Act 2.1.1	Patrimoine militaire		CUD, Conservatoire du Littoral, Commune de Leffrinckoucke	1								
Act 2.1.2	Patrimoine maritime		CUD, Communes, DRASSM	2								
Act 2.1.3	Patrimoine architectural		CUD, Conservatoire du Littoral	3								
Act 2.1.4	Patrimoine immatériel ou culturel	X	CUD, CPIE Flandre Maritime, Associations, Communes	3								
Objectif 2.2	Développer un concept de musée à ciel ouvert respectueux de "l'Esprit des Lieux"											
Act 2.2.1	Renforcement des chemins de mémoire par leur mise en réseau		Office de tourisme et des Congrès Communautaire, CUD, Conservatoire du Littoral	2								
Act 2.2.2	Accompagnement à la montée en qualité de l'offre de découverte		CUD, Office de Tourisme et des Congrès Communautaire	3								
Act 2.2.3	Amélioration de la connaissance sur les éléments patrimoniaux	X	DRASSM, Associations, CUD	2								

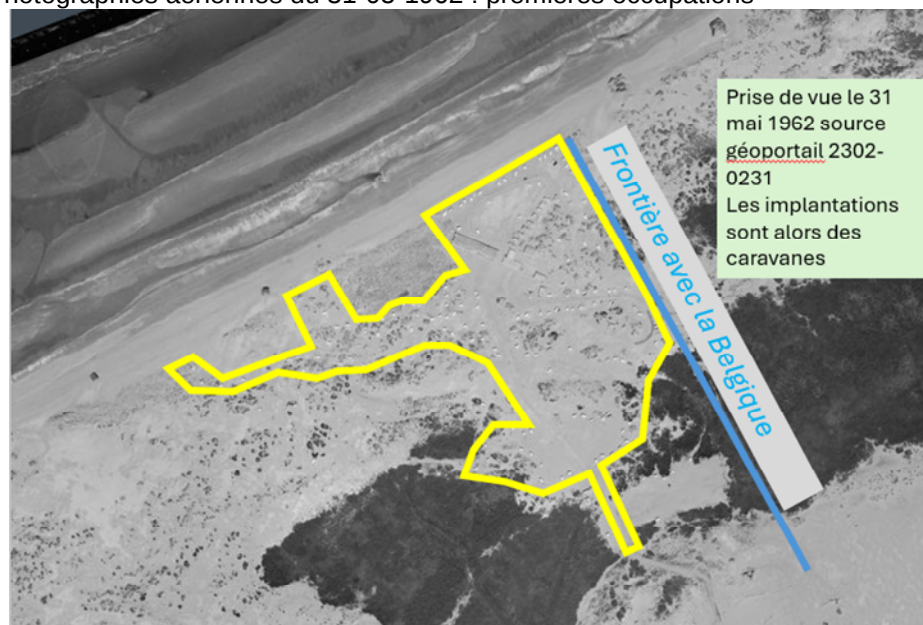
	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Priorité	Calendrier de réalisation							
				2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
ORIENT. STRAT. 3	AMELIORER L'ACCUEIL ET ORGANISER LA DECOUVERTE DU GRAND SITE										
Objectif 3.1	Proposer une expérience de visite respectueuse du site et de ses habitants										
Act 3.1.1	Amélioration de la connaissance et les attentes de nos visiteurs	X	CUD, Observatoire partenarial du Tourisme, AGUR	1							
Act 3.1.2	Rénovation de la Ferme Nord en Maison de Site		CUD	1				Ouverture			
Act 3.1.3	Développement de l'interprétation	X	CUD, Communes, Département du Nord, Conservatoire du Littoral, CPIE Flandre Maritime	2							
Objectif 3.2	Organiser et développer l'accès aux sites										
Act 3.2.1	Mise en œuvre du schéma d'accueil et d'organisation de la découverte		CUD, Communes, Département du Nord, Conservatoire du Littoral	2							
Act 3.2.2	Création d'aménagements pour les modes actifs	X	CUD, Communes, Département du Nord, Conservatoire du Littoral	1							
Act 3.2.3	Rénovation des digues promenades		CUD	1							
Act 3.2.4	Valorisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture comme vecteur de découverte du Grand Site	X	CUD	1							
Objectif 3.3	Maîtriser la pratique des sports de nature et de randonnée										
Act 3.3.1	Définition d'un nouveau schéma directeur des sports de nature	X	CUD, SDF, Département du Nord	3							
Act 3.3.2	Déclinaison et mise en œuvre de la stratégie de développement du tourisme liée à la randonnée	X	CUD, CPIE Flandre Maritime, Office de Tourisme et des Congrès Communautaire, Département du Nord	2							
Objectif 3.4	Faire du Grand Site une destination écotouristique d'excellence										
Act 3.4.1	Valorisation touristique des filières emblématiques du Grand Site sur 4 saisons	X	Office de Tourisme et des Congrès Communautaire, CUD	2							
Act 3.4.2	Mise en œuvre d'une stratégie de diversification de l'offre d'hébergement		CUD, entreprises / porteurs privés	3							
Act 3.4.3	Aménagement aire d'accueil et de stationnement des camping-cars		CUD, Communes	2							

	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Priorité	Calendrier de réalisation									
				2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032		
ORIENT. STRAT. 4	ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE												
Objectif 4.1	Accompagner le déploiement des énergies renouvelables												
Act 4.1.1	Amélioration de la production et de la consommation d'énergies renouvelables locales	X	CUD, Communes, Services de l'Etat	2									
Act 4.1.2	Accompagnement des actions en faveur de la transition énergétique	X	CUD	1									
Objectif 4.2	Anticiper l'impact et les conséquences du changement climatique												
Act 4.2.1	Accompagnement des acteurs à l'adaptation au changement climatique	X	Office de Tourisme et des Congrès Communautaire, CUD, socio-professionnels	2									
Act 4.2.2	Erosion du trait de côte et les risques d'inondations continentales et submersion marine	X	CUD, DDTM, PMCO, AGUR	2									
ORIENT. STRAT. 5	DONNER UNE DIMENSION TRANSFRONTALIERE ET SUPRATERRITORIALE AU GRAND SITE												
Objectif 5.1	"Effacer" la frontière franco-belge												
Act 5.1.1	Projet Interreg Clm@dunes	X	PFO	1									
Act 5.1.2	Poursuite des échanges transfrontaliers		CUD, GECT, MOT	3									
Objectif 5.2	Coopérer avec les Grands Sites de France régionaux (Deux-Caps et Baie de Somme)												
Act 5.2.1	Itinérance comme moyen de découverte Inter-sites grâce aux infrastructures	X	CUD, Département du Pas-de-Calais, SM Baie de Somme Grand Littoral Picard	2									
Act 5.2.2	Valorisation des trois Grands Sites comme produit unique	X	CUD, Département du Pas-de-Calais, SM Baie de Somme Grand Littoral Picard	3									

	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Priorité	Calendrier de réalisation									
				2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032		
ORIENT. STRAT. 6	ASSOCIER ET MOBILISER LES USAGERS ET LES ACTEURS A LA DEMARCHE GRAND SITE												
Objectif 6.1	S'organiser pour coordonner le projet Grand Site												
Act 6.1.1	Animation du partenariat et gouvernance de la démarche		CUD	1									
Act 6.1.2	Cellule d'appui aux porteurs de projets		Partenaires Grand Site	1									
Act 6.1.3	Suivi et évaluation du programme d'actions		Partenaires Grand Site	1									
Act 6.1.4	Perspectives extension périmètre Grand Site	X	CUD, DREAL Hauts-de-France	2									
Objectif 6.2	Partager les valeurs du Grand Site												
Act 6.2.1	Mise en œuvre d'une stratégie de communication vers les habitants, excursionnistes et touristes		CUD, Office de Tourisme et des Congrès Communautaire	1									
Act 6.2.2	Déploiement d'actions vers le grand public, les scolaires (organisation de chantiers participatifs)		CPiE Flandre Maritime, CUD	1									
Act 6.2.3	Accompagnement et sensibilisation des acteurs touristiques et économiques	X	CUD, Office de Tourisme et des Congrès Communautaire	2									

7. Annexe 3 : l'évolution du camping du Péroquet et sa situation actuelle

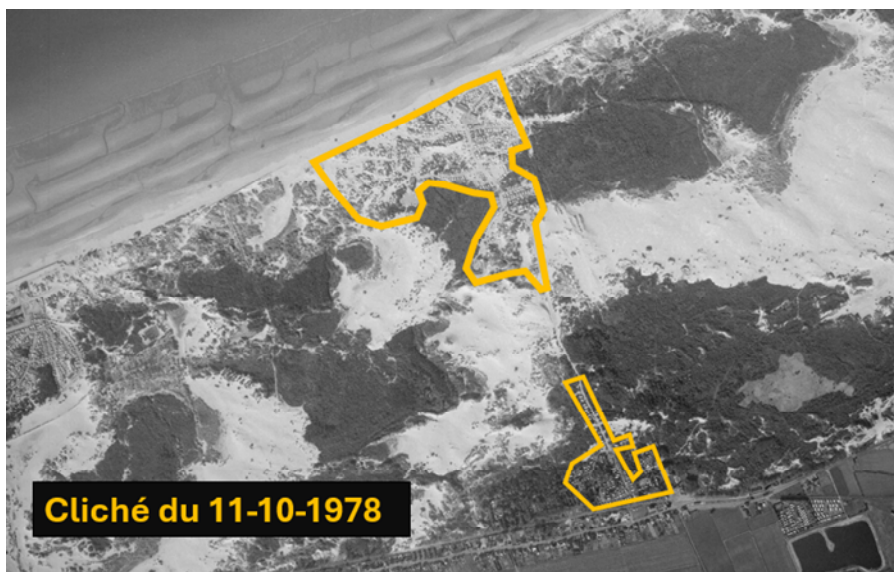
Photographies aériennes du 27-08-1937 : pas d'occupation
Photographies aériennes du 12-07-1949 : pas d'occupation
Photographies aériennes du 15-06-1957 : pas d'occupation
Photographies aériennes du 31-05-1962 : premières occupations



Emprise du camping du Péroquet le 31 mai 1962, on y remarque le bâtiment de restauration déjà construit, et environ 150 caravanes présentes.



Cliché du 25 août 1971 montrant en orange les extensions des emplacements des caravanes dans le secteur dunaire, début d'implantations dans la partie sud de l'espace dunaire.



Cliché du 11-10-1978

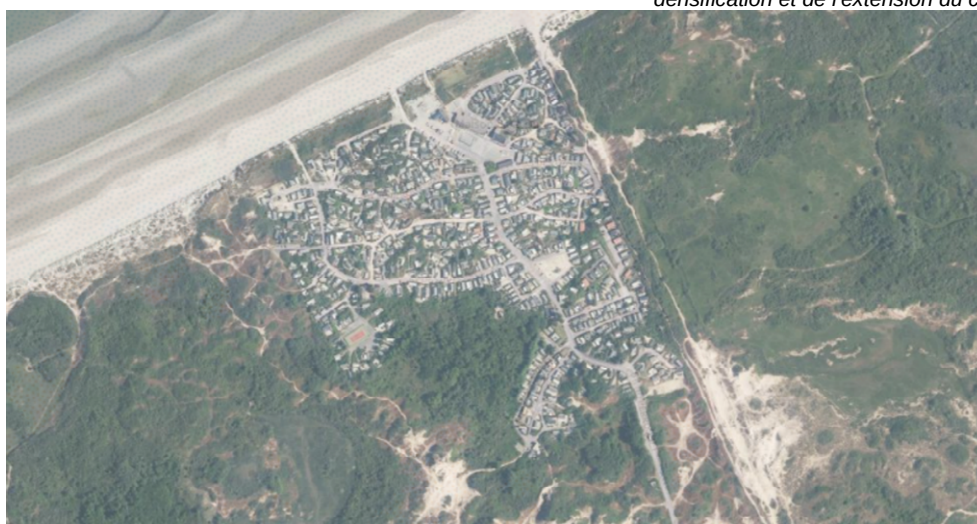
Situation le 11 octobre 1978 au moment du classement du site au titre de la loi de 1930, photo aérienne effectuée 41 jours après le classement montrant les deux parties du camping. La partie sud est alors en cours de développement.



Focus sur la partie nord du camping en 1978



Focus sur la partie nord en 1987, on perçoit la poursuite de la densification et de l'extension du camping

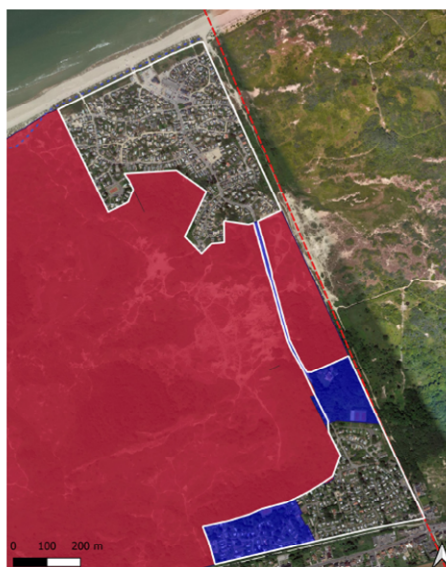


Le camping en 2021, il s'est élargi et s'est densifié. La partie ouest a été mieux maîtrisée.



Distances actuelles entre la plage et le camping. Malgré le recul de certains emplacements intervenus en 1991 il reste encore de nombreuses habitations dans la bande des 100 mètres instaurée par la loi Littoral (qui n'évoque pas la plage mais la limite des plus hautes eaux).

Propriétés du Conservatoire du Littoral gérées par le Département du Nord au titre des Espaces Naturels Sensibles
Périmètre autorisé du Conservatoire du Littoral



Propriété du Conservatoire du littoral aux abords du camping du Perroquet (source étude paysagère p.8)



Bande des 100 mètres et constructions actuellement présentes. Ce cliché présenté par le propriétaire du camping n'est actuellement pas validé en raison d'un questionnement sur la méthodologie employée (source dossier étude paysagère p.12).



Extrait du règlement graphique du PLUI de la CUD pour la partie concernée par le camping du Perroquet

8. Annexe 4 : programme de la visite sur place du 14 au 16 mai 2025

Mercredi 14 mai

10h48 : arrivée à Dunkerque Philippe Schmit & Jean-Luc Cabrit (IGEDD)

11h00 – 12h00 : Réunion en salle – CUD (salle 4) – Invités : Florence Vanhille / Julien Boulanger / Fabrice Pieters / Fanny Comello / Clémence de la Messelière / Vincent Charruau / Arnaud Hagnéré ou Gwénaële Melenec / Virginie Hélin / Bart Bollengier / Stéphanie Meerpoel
12h–13h30: déjeuner Princess Elizabeth–Dunkerque

14h – 15h30 : Visite de terrain **Zuydcoote** – lieu rendez-vous : Ferme Nord Introduction Florence Vanhille, Maire de Zuydcoote et VP Tourisme à la CUD

14h15 : Ferme Nord et ses abords
Laurent Thirionnet, architecte CUD ou Fabrice Pieters, Chef de service Tourisme

15h : Parking du front de mer et Dispositif de protection par ganivelles
Commune de Zuydcoote / Julie Adjovi, chef de service espaces verts / Nina Zerluth, chef de projet Prévention des inondations / Bart Bollengier CPIE Flandre Maritime
+ campagne exploration du DRASSM par Fabrice Pieters

15h30 : Entrée RNN / Dune Marchand et traitement des franges dunaires Bénédicte Lefevre, SEN/PNB – DREAL / Vincent Charruau, AGUR

16h : départ pour Ghyvelde

16h15-18h00 : Visite de terrain **Ghyvelde** – lieu rendez-vous : Passerelle Maerebrug
Introduction Anthony Raes, Maire de Ghyvelde-Les Moères

16h30 : Présentation du polder interdunaire : gestion de l'eau et paysage agricole / Passerelle Maerebrug / Sentier canal de Furnes Vincent Charruau, AGUR & Anne Lecoeuche, CUD

17h00 : Dune aux Pins : Acquisition Conservatoire / renaturation Arnaud Hagnéré, Conservatoire du littoral

17h15 : Camping du Ringsloot
Arnaud Hagnéré, Conservatoire du Littoral / Virginie Hélin, Département du Nord

17h30: Rue de la frontière et maison Deswarte
Arnaud Hagnéré, Conservatoire du littoral

18h00 : départ de Ghyvelde pour retour à Dunkerque

Jeudi 15 mai

9h00 – 10h : belvédère du FRAC : lecture du paysage

Julien Boulanger / Fabrice Pieters / Fanny Comello / Vincent Charruau / Clémence de la Messelière / Bart Bollengier / Stéphanie Meerpoel / Benjamin Dassonville

10h15 – 12h00 : Visite de terrain Malo-les-Bains – lieu de rendez-vous : Mémorial passerelle FRAC, Introduction Martine Arlabosse, Maire-adjointe, quartier de Malo-les-Bains

10h30 : Digue des Alliés : réensablement, protection Grands gravelots, travaux Feu de Saint Pol,

Bart Bollengier, CPIE Flandre Maritime / Nina Zerluth, chef de projet Prévention des inondations

11h00 : Digue promenade : rénovation de la digue, signalétique / interprétation Benjamin Dassonville, Chef de service Pilotage des projets d'Espaces Publics et de Mobilités, CUD

11h30 : Gestion Parc du vent / Dune de la licorne // Plan de gestion & parking Anne Lecoeuche, chef de projet Stratégies-DQVE, CUD / Alix Allard, Bureau de la biodiversité, CUD

12h – 13h30 : Déjeuner au DKlé

13h30 : départ pour Leffrinckoucke

13h45 : Visite terrain Leffrinckoucke – Lieu de rendez-vous : Parvis Europlage Introduction Olivier Ryckebusch, Maire de Leffrinckoucke

14h00 : réaménagement de la digue Europlage
Benjamin Dassonville, CUD

14h30 : visite du Fort, nouvelle scénographie / accès belvédère / requalification parvis Olivier Ryckebusch, Maire de Leffrinckoucke / Louis Dassonneville, Directeur du service Culture, Patrimoine, Tourisme, Mairie de Leffrinckoucke / Vincent Charruau, AGUR (belvédère)

15h30 : EV4 – Usages & Fréquentation

Rebecca Guignard, Responsable d'unité Mobilités actives et Accessibilité / Fabrice Pieters, CUD

16h : Gestion des dunes / Life / RPN / éco pâturage

Virginie Hélin, Chargée de mission Environnement, Département du Nord, Fanny Vlamynck / Arnaud Hagnéré, Conservatoire du Littoral,

Départ vers 17h 30 de Leffrinckoucke pour retour à Dunkerque

(ajout par la mission : 17 h 45 : entretien avec M. Frédéric Loiseau, sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque)

Vendredi 16 mai

9h00 : Départ de Dunkerque pour Bray-Dunes

9h30 : Visites de terrain Bray-Dunes – Lieu de rendez-vous : Mairie de Bray-Dunes
Introduction Christine Gilloots, Maire de Bray-Dunes

9h45 : départ à vélo (sous réserve) vers entrée sud de la Dune du Perroquet Dépôt vélo
pour entrée dune / travaux Life
Arnaud Hagnéré, Conservatoire du Littoral et Virginie Hélin, Département du Nord

10h45 : entrée camping du Perroquet : entrée EV4 / Clim@dunes / transfrontalier Fauve
PFO / Jean-Louis Herrier, ANB ? / CUD

11h : Camping du Perroquet & sentier transfrontalier
Stéphanie Meerpoel, DREAL / Arnaud Hagnéré, Conservatoire du Littoral

11h45 : retour Mairie pour dépôt vélo

12h – 14h : Déjeuner Bray-Dunes (PS /JLC / FV / Christine Gilloots / Paul Christophe / FP /
FC / VC /SM/AH/VH)

14h : Digue de Bray-Dunes / entrée Nord Dune du Perroquet + rénovation de la digue
Christine Gilloots, Maire de Bray-Dunes / Benjamin Dassonville, CUD /Vincent Charruau,
AGUR / Virginie Hélin / Arnaud Hagnéré

14h30 : Propreté plage & sécurisation des blockhaus
Guillaume Dancoisne, Directeur Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre

15h : Temps décharge et de conclusion de ces trois jours (lieu à définir)

17h : train retour – Gare de Dunkerque

9. Annexe 5 : éléments composant les fiches actions du dossier de candidature

Celles-ci présentent successivement :

- le maître d'ouvrage de l'action,
- les partenaires,
- le calendrier,
- le niveau de priorité,
- les aspects budgétaires (insuffisants dans la première version),
- une description précise de chaque action,
- une explication relative aux objectifs de l'action au regard du ou des publics cible et/ou du territoire d'action,
- un questionnement sur les plus-values de l'action pour le site classé ou inscrit, pour le projet PGS, pour les politiques locales.
- les indicateurs de mise en œuvre et les résultats attendus,
- les limites/freins/contraintes de l'action et les réponses à y apporter,
- les leviers à mobiliser
- le détail de l'action.